



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26306
16 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 14 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que le Service de presse du Président de la République azerbaïdjanaise a fait, à propos de la nouvelle intensification des actes de guerre à laquelle se livrent les forces armées arméniennes sur le territoire de l'Azerbaïdjan, une déclaration indiquant que ces jours derniers, à la veille et après le début de la rencontre à Rome des pays membres du "Groupe de Minsk" de la CSCE, les forces armées de la République d'Arménie avaient intensifié leurs actions agressives le long de la frontière entre les deux pays et en direction des districts limitrophes du Haut-Karabakh, d'Agdjabedin, de Ter-Ter et de Fisouli. Les attaques constantes lancées contre des agglomérations azerbaïdjanaises, les tirs intensifs d'artillerie et de char ont fait des tués et des blessés parmi la population pacifique, et détruit des bâtiments administratifs et des habitations. En utilisant les "couloirs" dans les districts occupés de Latchine et de Kelbadjar en Azerbaïdjan, les dirigeants militaires et politiques de l'Arménie continuent à concentrer du matériel de guerre et des troupes dans les districts azerbaïdjanais dont les forces armées arméniennes se sont emparées. Ainsi, non seulement la partie arménienne ne respecte pas l'accord de cessez-le-feu mais elle utilise la situation actuelle pour préparer une nouvelle attaque de grande ampleur contre les districts de l'Azerbaïdjan qui jouxtent le Haut-Karabakh.

La partie azerbaïdjanaise appelle à ce propos la communauté mondiale représentée par les organisations internationales faisant autorité, ainsi que les pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU et le "Groupe de Minsk" de la CSCE à prendre de nouvelles mesures efficaces, pour amener l'application intégrale des résolutions 822 et 853 du Conseil et pour garantir avant tout le retrait rapide, total et inconditionnel des forces armées arméniennes des districts occupés de l'Azerbaïdjan. Force est de constater que le précédent que la partie arménienne a créé en ne respectant pas le droit international a des conséquences dangereuses pour la paix dans la région, et pour la sécurité de tous ses Etats et peuples.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV